

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL 2 décembre 2021 à 20h
présidé par André BOUTHEMY maire de CORNILLE.

Membres présents : Yvonne GEORGEAULT, Lizzy GUILLEUX, Vincent GUILLEUX, Vincent MOTTARD, Véronique PELEY, André BOUTHEMY, Joel BARBOT, Jérôme LÉBOUC, Céline DENIS.

Membres absents excusés et ayant donné pouvoir :

Nicolas MASSET, Franck MOREL, Aurélien LECLAIR

Mr le maire demande l'approbation du dernier conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le dernier conseil municipal à l'unanimité.

➤ **Modification de la préparation du conseil municipal :**

Afin d'impliquer davantage le conseil municipal dans les décisions, les élus municipaux recevront un ordre du jour détaillé avec le détail des délibérations à adopter. Ils pourront ainsi prendre connaissance et étudier les dossiers avant le conseil municipal.

➤ **Budget CCAS :**

L'excédent budgétaire du CCAS est maintenant intégré au budget de la commune.

Mr le maire demande une délibération pour finaliser la procédure de modification du budget CCAS

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

➤ **Emprunt lié au lotissement « Les Vallons 1 »**

L'emprunt « lié au lotissement les Vallons 1 » est fini de rembourser.

Mr le maire demande au conseil municipal l'autorisation de clôturer ce budget. Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Mr le maire que sur le budget du lotissement, un excédent a été dégagé. L'excédent sera reversé sur le budget communal

➤ **Réseau Arléane bibliothèque :**

Mr le maire demande une délibération au conseil municipal pour approuver le règlement du réseau Arléane et de la médiathèque et demande l'autorisation de valider et signer les règlements.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

➤ **Cabinet médical infirmières:**

2 infirmières de CORNILLE souhaitent s'installer sur la commune. Elles ont donc recherché un local équipé au normes handicapées avec un parking à proximité. Le local jeunes répond aux critères recherchés. Le maire propose de mettre un loyer + charges. Le bail sera réalisé par un notaire.

Afin de continuer à accueillir les jeunes dans de bonnes conditions, une alternative a été trouvé : le local jeune sera transféré dans le foyer de la salle de sport, à proximité des équipements sportifs.

Un échange avec les jeunes est à venir pour discuter de ce déménagement.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

➤ **Tarif commun informatique :**

Mutualisation du réseau informatique par Vitré Communauté. Le SYMEVAL et le SMICTOM et quelques communes souhaitent rejoindre cette mutualisation.

Mr le maire demande une délibération.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

➤ **Délibération : demande de subvention pour le dépôt de la DETR 2022 :**

Afin de pouvoir effectuer des demandes de subventions, Mr le maire demande une délibération pour pouvoir effectuer ces demandes.

Ces demandes concernent plusieurs projets qui devront avoir un ordre de priorité à définir :

- terrain multisport / skate-park
- site internet
- aménagement de la mairie
- rénovation des routes communales (sécurité du bourg, sécurisation de l' entrée de Cornillé)
- gestion du logiciel cimetière

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

➤ **Tarifs location de salles** : applicable au 1^{er} janvier 2022

Le conseil municipal avait émis le souhait d'harmoniser les tarifs des salles. Après avoir étudié les tarifs des salles des communes voisines, le conseil municipal a décidé de revaloriser les tarifs des différentes salles de la commune à compter du 1^{er} janvier 2022. Les tarifs seront communiqués ultérieurement.

A noter : toutes les associations de Cornillé auront droit à une manifestation gratuite dans la salle de leur choix.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

➤ **Prise en charge des frais de transports et repas des agents communaux**

Mise en place du remboursement des frais. Tous les agents de Cornillé qui auront des frais de déplacement pour les besoins de la commune, ou des formations, auront des indemnités fixées par la commune. Le remboursement se fera sous forme forfaitaire de repas et d'hôtel.

Mr le maire demande une délibération pour la mise en place de cette indemnité.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

➤ **Marché de la réhabilitation de la chaufferie** :

Choix du marché de la chaufferie : 2 entreprises se sont positionnées. Le choix de l'entreprise se fera dans le courant du mois de décembre selon les critères définis par la loi.

➤ **Informations assurances** :

Le marché d'assurance a été notifié le 29 novembre. La commune fait appel à 2 assureurs.

Il démarrera au 1^{er} janvier pour une durée de 6 ans.

➤ **Vente du chemin de la Chevalerie** :

Les dates d'enquête publique auront lieu le mardi 11 janvier 2022 et vendredi 27 janvier 2022.

Un arrêté d'ouverture d'enquête sera affiché.

➤ **Borne électrique** :

Compte-tenu des faibles demandes d'installation de bornes électrique, la commune ne va pas étudier la demande dans l'immédiat.

➤ **Théâtre au village** :

Le théâtre au village ne sera pas renouvelé l'année prochaine pour les motifs suivants : la date, pas assez de public, peu d'habitants de Cornillé, le coût, pas de bénéfices.

Fin du conseil municipal à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 13 janvier 2022.

Véronique PELEY, Mélanie DUROSSET
Secrétaires de séance

André BOUTHEMY